

Lettres de Madame de Bonchamps à Louis-Prosper Lofficial (1795-1798)

d'après les papiers de Lofficial, A.D. 85, 316 J 20

<http://www.vendeensetchouans.com>

Lettre I (vue 12/44)

À Nantes ce 24 floréal l'an 3^e de la Rép. (13 mai 1795)¹

Répondu 18 prairial an 3 (6 juin 1795)

L'intérêt que vous avez bien voulu, Citoyen, prendre à ce qui me regardait me fait vous déranger pour un instant de vos occupations, pour vous prier de vouloir bien m'autoriser à reprendre mes effets partout où je les retrouverai. J'ai découvert plusieurs maisons où il y en avait de cachés. Ne vous rien faire de mon chef, vous m'obligeriez infiniment, Citoyen, de vouloir bien me faire passer cette autorisation afin d'agir en conséquence.

J'ai fait une apparition à La Baronnière². Cette vue est bien affligeante et m'a confirmée dans l'attente que j'avais d'avoir perdu tout le mobilier. Recevez citoyen les compliments de Zoé³, et les sentiments d'attachements avec lesquels je suis fraternellement votre concitoyenne,

Scépeaux de Bonchamps.

Lettre II (vues 14-15/44)

À Saumur ce 28 prairial l'an 3^e de la République (16 juin 1795)⁴

Rép (ondu) le 9 messidor an 3^e (27 juin 1795)

J'étais bien inquiète, Citoyen, de votre santé ayant eu l'honneur de vous écrire deux fois sans avoir eu de vos nouvelles. Vous avez la complaisance de m'en donner et de m'envoyer un détail intéressant, mais affligeant. Vous devez croire à ma reconnaissance pour toutes vos attentions et le plaisir que j'aurai, Citoyen, à vous en remercier de vive voix. Je m'en dédommage présentement, et vous demanderais quelque conseil. Vous m'en donneriez, cependant, je vous observerais que je manque absolument de moyens de voyages et que je vais me retirer à La Baronnière, puisque la paix y règne. J'aurais bien d'autres projets qui, je

¹ Lofficial, jusqu'alors à Saumur, s'apprêtait à partir pour Poitiers lorsqu'il reçut cette lettre.

² Manoir de Bonchamps, commune de La Chapelle-Saint-Florent. Il fut « rasé & brûlé » dès le 13 avril 1793, lors de l'offensive de Gauvilliers sur les Mauges (*Affiches d'Angers*, 19 avril 1793).

³ Zoé-Anne-Agathe de Bonchamps (1789-1877) avait partagé les malheurs de sa mère pendant la campagne d'outre-Loire. Incarcérée avec elle à Nantes, la fillette fut chargée de se rendre devant le tribunal pour demander la grâce de sa maman. Un tableau célèbre la représente agenouillée sur une chaise face aux juges qui lui avait demandé de chanter quelque chose pour obtenir gain de cause. Elle avait alors entonné « Vive, vive le Roi ! À bas la République ! » ce qui, contre toute attente, avait fait rire l'assistance.

⁴ Le hasard fit que Lofficial se trouvait justement à passer à Saumur, après un périple de Nantes à Cholet, puis Parthenay et Thouars. Mais Madame de Bonchamps l'ignorait. Le conventionnel repartit pour Paris le soir même de ce 28 prairial.

crois, seraient bons, mais il me serait peut-être difficile de les remplir. Aussi, Citoyen, ne les confierais-je qu'à vous, afin que vous m'en donniez votre avis avant que de mettre mes idées au jour. Ce serait donc de nommer un curateur à Zoé, de m'embarquer pour la Nouvelle-Angleterre et de me rendre sur notre habitation si la paix y régnait.

Les revenus de France serviraient à payer les dettes et je vivrais facilement avec ma fille de mes petits revenus de St Domingue⁵. J'attends, Citoyen, avec impatience vos avis et je m'y conformerai aveuglément, étant bien convaincue de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon triste sort⁶. Je ne vous fais point part de mes inquiétudes relatives à mon frère⁷, vous les conservez, elles ne sont peut-être que trop justes. Ma chère Zoé n'oublie point vos honnêtetés et l'aimable Mariette⁸. J'espère, Citoyen, que vous recevrez ses baisers en les rendant à Mademoiselle votre fille à qui je vous prie de dire mille choses tendres de ma part. Ma santé n'est pas de ces meilleures. J'avais absolument affaire ici, je ne compte pas y séjourner, aussi vous envoyé-je mon adresse. J'ai quitté Nantes jusqu'à nouvel ordre, trouvant mon loyer trop cher. Je suis fâchée, Citoyen, de vous distraire de vos grandes occupations, mais croyez à ma reconnaissance, aux sentiments fraternels avec lesquels je suis votre concitoyenne,

Scépeaux Debonchamps.

Suivent quelques notes mineures en post-scriptum.

Lettre III (vues 16-17/44)

À Ingrandes ce 7 messidor l'an 3^e (25 juin 1795)⁹

Répondu le 17 messidor (5 juillet 1795)

J'arrive à l'instant d'Angers, Citoyen représentant. Je suis fâchée que votre temps ne vous ait pas permis de répondre aux articles de ma dernière lettre. Je souhaite plus que jamais d'ailler à la Nouvelle-Angleterre, craignant qu'il ne m'arrive quelques désagréments rapport à mon proche parent¹⁰. De plus, je ne puis vivre avec si peu et je le pourrais à la Nouvelle-Angleterre, en touchant mes revenus où, en passant sur mon habitation ; j'ai une Américaine de mes amies qui va s'y rendre. Je profiterais du même vaisseau. De grâce, Citoyen, faites-moi réponse. Je vais, en l'attendant, à ma campagne. Vous pourriez m'écrire au Montglone¹¹,

⁵ La mère de Madame de Bonchamps était originaire de la paroisse de la Croix-des-Bouquets, près de Port-au-Prince. En 1795, la veuve du général vendéen possédait encore, en indivision avec un oncle, une maison à Cul-de-Sac.

⁶ L'official dissuada Madame de Bonchamps d'entreprendre une pareille expédition de crainte qu'on la soupçonnât de passer chez les Anglais pour servir le parti des Chouans. Il lui fit comprendre qu'elle ne retirerait aucun revenu de Saint-Domingue compte tenu de la situation de la colonie, et qu'elle ferait mieux de se retirer à Paris où elle pourrait vivre dans un anonymat qui la mettrait à l'abri de toute vexation. Il lui proposa même de lui apporter une aide financière. Nous n'avons malheureusement qu'une seule lettre de L'official en réponse à celles de Madame de Bonchamps.

⁷ Marie-Paul-César-Alexandre de Scépeaux (1768-1821) fut officier dans l'armée de Bonchamps, avant de rassembler sous son autorité une forte armée de Chouans qui, de 1795 à 1796, s'étendait des portes de Nantes à celles du Mans. Sa biographie a été établie par Tanneguy Lehieux, *Scépeaux, le général chouan oublié*, Cholet, Pays et Terroirs, 2017, 420 pages.

⁸ Surnom de Marie-Thérèse-Guy, fille de Louis-Prosper L'official, née le 6 août 1778 à Montfaucon-sur-Moine (paroisse Saint-Jacques).

⁹ L'official se trouve à cette date à Parthenay.

¹⁰ Son frère, chef chouan.

¹¹ Nom révolutionnaire de Saint-Florent-le-Vieil.

ou ici, la directrice de la poste me faisant tenir mes lettres. Comme il me faudrait des certificats à Nantes, je m'y rendrai après votre avis. Ceci prendrait du temps, car il faudrait que le passeport fût signé au Comité de Salut public.

Pardonnez, Citoyen représentant, de vous distraire si souvent de vos occupations et croyez à ma reconnaissance. J'attends impatiemment vos conseils.

Lettre IV (vues 20-22/44)

À La Baronnière ce 27 messidor l'an 3^e (15 juillet 1795)¹²

Répondu le 4 thermidor (22 juillet 1795)

L'on assure, Citoyen, qu'il est facile de peindre ce que le cœur ressent vivement. Je le demande, car je suis bien touchée de l'attachement que vous me marquez et ma plume se refuse à exprimer toute ma sensibilité. Votre lettre ne respire que la franchise d'un vrai ami ; comment hésité-je à en suivre les conseils, du moment où vous avez bien voulu, Citoyen, vous occuper de mon triste sort. J'ai été portée à suivre les avis que votre bon cœur me donnait, ce qui me fait grand plaisir. C'est la justice que vous rendez à mes sentiments et que vous croyez à ma parole. Je renonce à mon projet, pour suivre le vôtre. Aussi partirai-je d'ici lundi 2 thermidor pour aller chercher un passeport à Nantes et une voiture. Tout cela est inquiétant car, dit-on, les chouans ne laissent passer ni par terre, ni par eau. Le Cit. Haudaudine m'a conseillé d'aller à Tours, Bois ou Beauceancy, mais il est dangereux d'habiter les petites villes ; elles sont ordinairement méchantes et injustes.

Je vous adresse, Citoyen, cette lettre à Paris, comptant que vous y êtes. J'ai reçu toutes celles que vous m'aviez adressées et je n'avais changé mon projet d'aller à Paris que par une, où vous me disiez que vous croyez que je ferais bien de retarder ce voyage, pour raison, et que mes affaires se feraient aussi bien dans trois mois, comme à présent. J'ai suivi exactement ce que vous me marquez. S'il était possible d'habiter une campagne retirée du centre de la Guerre, je le préférerais. Premièrement, pour la santé de ma fille, et secondement par goût, étant ennuyée d'être si connue. Je recevrais, je me flatte, de vos nouvelles à Nantes ; adressez-les chez le Cit. Haudaudine, île Feydeau. Pardonnez mon griffonnage, Citoyen, mais ne trouvant pas toujours des occasions, je profite de celle que m'apporte votre aimable lettre. Plus je la relis et plus je vois qu'elle est dictée par un tendre attachement et je sens parfaitement les raisons qui m'empêcheraient d'aller à la Nouvelle-Angleterre, et je serais fâchée d'occasionner même le soupçon, faisons foi de franchise de ma conduite. Je suis assez tranquille ici, je presse mes affaires, ne sors point de chez moi et ne vois que peu de monde. L'on paraît désirer toujours la paix et Stofflet, qui m'a fait une visite d'une demi-heure, paraît la maintenir et de bonne foi¹³, ainsi que le curé Bernier qui l'accompagnait. Je demeure très loin d'eux. La manière honnête, Citoyen, dont vous m'offrez de m'être utile pour me faire subsister n'est sûrement point faite pour m'offenser. Croyez que je sais distinguer les sentiments. Je fais des vœux bien sincères, Citoyen, pour le rétablissement de votre santé. Je souhaiterais que mon esprit fût aussi bien que le physique. Vous devez croire que je ne suis pas tranquille. J'embrasse la charmante Mariette. Zoé se joint à moi en envoyant

¹² À cette date, L'official est rentré à Paris.

¹³ Jean-Nicolas Stofflet (1753-1796), commandant l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, a signé la paix avec les représentants de la Convention le 2 mai 1795 à Saint-Florent-le-Vieil. Il reprendra les armes à la fin de janvier 1796.

deux baisers au papa. Pour moi, je ne fais que vous réitérer les sentiments d'amitié qui m'attachent à vous, avec lesquels je ne cesserai d'être, Citoyen, fraternellement,

Bonchamps.

P.S. J'ai honte de vous envoyer ma lettre¹⁴.

Lettre V (vues 23-24/44)

À La Baronnière ce 29 messidor l'an 3^e (17 juillet 1795)

Répondu le 5 thermidor (23 juillet 1795)

Combien je suis touchée, Citoyen représentant, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon triste sort. Je suis vraiment bien à plaindre d'avoir toujours des risques à courir, moi qui n'ai rien à me reprocher. Je reçois par ce courrier votre lettre et une du citoyen Haudaudine, qui m'engage à retourner à Nantes m'y croyant, dit-il, en sûreté. Mais je crois que je suis trop connue à cause de mon frère et que je pourrais y avoir du désagrément. De grâce, Citoyen, éclairez-moi sur ce que je dois faire. Je ne partirai point d'ici que je ne sache votre avis et je serai bien aise de suivre vos conseils, si vous voulez bien m'en donner. Mais où aller ? Il faudrait toujours, bien que je fusse à Nantes, chercher des passeports et voir ces citoyens Haudaudine et autres qui m'ont réclamée et qui me promettent protection. Je vous assure que ma position, Citoyen représentant, est bien embarrassante. J'attends impatiemment votre réponse et je suis avec reconnaissance et la plus grande sensibilité de toutes vos attentions,

Scépeaux Bonchamps.

P.S. Voici mon adresse plus prompte, Citoyen, à la Baronnière, près Mont-Glone, ci-devant St Florent le Vieil, poste restante à Varades. Je serai fort embarrassée pour vivre dans la République, n'ayant rien devant moi, et vivant du revenu de la terre. Zoé embrasse l'ami de sa maman.

Lettre VI (vues 25-27/44)

À La Baronnière ce 13 thermidor l'an 3^e (31 juillet 1795)

La paix régnant toujours ici, Citoyen, je suis venue recevoir l'argent de six barriques de vin que j'avais fait vendre et que sous différents prétextes l'on ne m'envoyait pas à Nantes, où j'étais allée arranger des comptes avec le Cit. Haudaudine. Il paraît que l'on ne délivre pas facilement des passeports à Angers et je fais bien de m'en procurer à Nantes. J'espère, s'il ne me survient pas de maladie, être à Paris aux premiers de fructidor¹⁵. J'irai en bateau jusqu'à Angers et prendrai la diligence ensuite. Si vous permettiez, je vous adresserais mes malles, ignorant le quartier de ma demeure. Ayant un peu de farine, je serais bien aise, si cela était possible l'emporter. J'ai différents ustensiles de ménage que je serai obligée de vendre, car les frais de voyage sont coûteux. Je pense me mettre en hôtel garni en attendant que j'aie fait

¹⁴ Et pourtant elle envoie la suivante seulement deux jours après.

¹⁵ Fin août 1795.

choix du quartier et de la chambre. Mon projet n'est pas de me séquestrer absolument de la société, mais je voudrais en avoir qu'une petite et sûre. Je viens de recevoir, Citoyen, votre lettre du cinq, mais point celle adressée à Nantes, quoique j'y fusse ces jours passés. Elle me sera renvoyée, car je compte retourner à Nantes chercher mes certificats de résidence, que le Cit. Haudaudine dit m'être absolument nécessaires.

Il y a longtemps, Citoyen, que je serais à Paris si, par une de vos lettres, vous ne m'eussiez marqué qu'il fallait retarder ce voyage de deux mois, et que je ferais aussi bien mes affaires dans ce temps, qu'au moment que vous m'écriviez. D'après cela, je ne pressais point mes ventes et si j'eusse parti il y a un mois, je n'aurais pas eu d'argent. Comment ferais-je pour emporter le peu que j'ai reçu ? Je crains que l'on ne me fouille. Je voudrais pouvoir ne pas mettre mon nom de fille, mais l'on ne veut pas le permettre.

De grâce, Citoyen, répondez à tous les articles de ma lettre. Je loge sur le quai Brancas, n° six. Vous me trouvez bien importune, mais je veux prendre toutes précautions pour n'avoir rien à me reprocher, craignant toujours qu'il n'arrive malheur à ma chère Zoé.

L'on dit aussi que l'on ne laisse point partir les domestiques. Cela me chagrinerait infiniment, étant par mille raisons attachée à Mlle Nannecy, ma femme de chambre. Elle m'est bien utile par ses talents multipliés. Marquez-moi les moyens qu'il faudra employer pour lui faire avoir son passeport.

Vous trouverez sûrement étonnant, Citoyen, toutes mes questions, mais il faut être sur les lieux pour concevoir les difficultés que les administrations font pour les demandes les plus simples et les plus justes. Vous me connaîtriez bien mal si vous croyez que je pusse mal interpréter les conseils que votre attachement pour moi vous dicte. Croyez, je vous prie, Citoyen, que personne ne rend plus de justice à votre cœur que moi, et que les sentiments les plus reconnaissants m'attachent à vous pour la vie.

Debonchamps.

P.S. Zoé se réjouit beaucoup d'aller à Paris et de pouvoir jouer avec l'intéressante Mariette. Elle l'embrasse, je m'y joins et assure le papa, s'il le permet, de mon amitié. Nos santés sont fort bonnes.

Lettre VII (vues 28-29/44)

Nantes ce 25 thermidor l'an 3^e (12 août 1795)

Répondu le 3 fructidor (20 août 1795)

Je reçois à l'instant votre lettre, Citoyen représentant, en date du 21¹⁶. Je n'ai pas répondu à l'autre, ayant égaré l'adresse. Je suis bien sensible à la promptitude que vous avez bien voulu mettre à me répondre et aux détails dans lesquels vous avez pris la peine d'entrer. Il paraît qu'ici l'on désirerait les nouvelles incarcérations. Je l'éprouve par les contes que l'on s'est plu à faire sur moi, en disant sottement que j'enrôlais ici pour les chouans. Cela tombe de soi-même vis-à-vis les honnêtes gens et je n'ai rien à redouter si l'on prend des informations. Mais des actes arbitraires sont toujours à craindre. Depuis que je suis sortie de prison, l'on ne peut me rien reprocher contre les lois. Je suis cependant inquiète de ces mauvais discours,

¹⁶ Le 8 août 1795.

craignant que l'on ne me soupçonne d'avoir peur en demandant un passeport, et pour que cela ne me fasse paraître coupable.

Je vous écrirai, Citoyen, en partant d'ici, et d'Angers. Il est bien cruel de quitter la campagne au moment où elle est si agréable. Ma Zoé s'y plaisait beaucoup, et sa santé s'en trouvait parfaitement. La mienne est aussi fort bonne. Je voudrais bien être déjà à Paris. La route par eau, comme par terre, est fort dangereuse d'ici Angers, et l'on attrape fort bien un coup de fusil sans le chercher.

Recevez, je vous prie, les sentiments d'attachement avec lesquels je ne cesserai d'être toute ma vie, Citoyen représentant,

Debonchamps.

P.S. Zoé me prie, Citoyen, de vous embrasser ainsi que la charmante Mariette.

Lettre VIII (vues 30-31/44)

Quai Brancas n°6 ce 10 fructidor l'an 3^e (27 août 1795)

Répondu le 21 fructidor (7 septembre 1795)

Il faut bien compter, Citoyen, sur vos bontés pour entreprendre ce grand voyage. Arrivée à Paris, il ne me restera que de quoi vivre pour trois mois. Cette perspective est vraiment affligeante. Je ne serais pas satisfaite que M. Montalembert me rembourse dans un moment où les assignats ont si peu de valeur et que je me verrais forcée à les manger, au lieu de les placer.

La route d'ici à Angers est si dangereuse que les marinières ne veulent pas m'y conduire à moins de trois mille livres. J'ai écrit à Angers pour faire arrêter nos places à la diligence, car il faut s'y prendre beaucoup d'avance. Je vois qu'avec tout ménagement, que je ne serai pas quitte du voyage à moins de onze et douze mille livres. C'est donc un grand sacrifice à faire pour Zoé, car si elle n'existait plus, je ne ferais pas un pas pour ma conservation. La mauvaise foi des hommes dégoûte bien de leur société, et je crains bien de ne pas revenir sur leur compte.

Zoé se fait une grande fête, Citoyen, de vous voir et de vous remercier pour sa mère de vos bontés et aimables attentions. Elle me prie de vous embrasser.

Je viens d'être obligée d'emprunter vingt mille francs au Cit. Haudaudine, ayant dépensé ce que j'avais recueilli à Ancenis. Je ne sais quel jour le batelier sera prêt, attendant les vents pour échapper plus sûrement aux ennemis qui ne cessent d'attaquer les bateaux. Cela est bien affligeant. Les Delles Debonchamps¹⁷ ne sont point contentes de mon départ. Elles veulent l'attribuer au désir de voir Paris qu'elles regardent comme mon pays. Elles m'ont souvent mal jugée et elles continuent ; j'en suis fâchée et ne puis qu'y faire. J'ai obtenu mes certificats de résidence, mais ils n'ont voulu le faire que depuis ma sortie provisoire, mes [papier déchiré] feront foi du temps antérieur. Vous ne pouvez [papier déchiré], Citoyen,

¹⁷ Les sœurs de Bonchamps, de Juvardeil, paroisse familiale au nord d'Angers : Marguerite-Anne-Eulalie (1759-1823) et Agathe-Renée (1766-1839).

combien je suis pénétrée du temps que vous employez à m'être utile et des sentiments de reconnaissance qui m'attachent à vous pour la vie.

Scépeaux Debonchamps.

P.S. J'espère recevoir de vos nouvelles avant mon départ. Je vous écrirai à mon arrivée à Angers si j'y arrive à bon port. Je descendrai chez le Cit. Chénau, orfèvre, rue centrale. Je vous renouvelle, Citoyen, mon tendre attachement, en embrassant l'intéressante Mariette. J'espère que nous la marierons bientôt¹⁸. Elle doit avoir été demandée bien des fois à son tendre père.

Lettre IX (vues 33-34/44)

Quai Brancas n°6 ce 23 fructidor l'an 3^e (9 septembre 1795)

Me voilà encore ici, Citoyen, sans avoir pu décider les mariniers à partir au vent contraire. Je prends le parti d'écrire à un batelier de ma connaissance qu'il vienne me chercher, et je me flatte quitter cette ville ce vingt-huit¹⁹. Arrivée à Angers, je ferai partir mes effets, en attendant que je trouve nos places à la diligence ou à un courrier qui m'a promis de m'emmener. Pendant ce temps, je terminerai quelques affaires avec la famille de ma fille, qui me prie de m'arrêter à Angers pour cela. Tout s'oppose à mon départ. Je ne croirai voir Paris que lorsque je serai rendu. Je suis bien fâchée de tous ces contretemps, cela m'ayant privée de recevoir de vos nouvelles.

Croyez bien, Citoyen, au plaisir que j'aurai d'en avoir. J'en trouverai, je me flatte, à Angers. Zoé vous embrasse et je suis, moi, avec un sincère attachement,

Bonchamps.

P.S. J'ai eu hier mes certificats et mes passeports sans difficultés. Nos santés sont très bonnes.

Lettre X (vue 35/44)

Paris ce 2 pluviôse l'an 4 (22 janvier 1796)²⁰

Ma présence ayant paru, Citoyen, vous alarmer pour votre tranquillité, je me prive de vous exprimer de vive voix de temps en temps ma sensibilité de toutes les bontés que vous avez eues pour moi pendant le séjour que j'ai fait chez vous.

Je me contenterai donc d'y songer et d'être toute ma vie reconnaissante de vos attentions. C'est dans ces sentiments que je vous prie, Citoyen, d'agréer l'assurance de mon tendre attachement.

¹⁸ Mariette se maria en 1797 (voir Lettre XI).

¹⁹ Le 14 septembre 1795.

²⁰ Il y a 135 jours entre cette lettre et la précédente. Comme on l'a vu, il a fallu du temps pour que Madame de Bonchamps prenne enfin la route de Paris. Elle y demeura quelques mois chez L'official, jusqu'à ce que le mariage de ce dernier la pousse à s'établir ailleurs. Dès lors leur correspondance se raréfie.

Veuve Debonchamps.

P.S. Permettez que Monsieur et Mademoiselle Lofficial trouvent ici mes compliments et recevez, Citoyen, les amitiés de ma chère Zoé.

Lettre XI (vues 37-38/44)

*La Baronnière ce 20 octobre 1797 v.s.t.*²¹

Répondu le 7 frimaire

Si je n'ai pas eu le plaisir de vous écrire, Monsieur, c'était pour ne pas vous importuner au milieu des fêtes que vous aura occasionné le mariage de votre charmante fille²². J'espère qu'elles n'auront point été troublées, et que vous aurez eu aussi des nouvelles satisfaisantes de monsieur votre fils²³. Vous ne pouvez douter du vif intérêt que je prends en tout ce qui vous touche et de la satisfaction que je ressens toutes les fois que vous me mettez à même de vous en assurer.

Je quitterai ce lieu paisible à la St-Martin, pour aller m'affliger de nouveau à Angers, y étant tourmenté par les créanciers de feu mon mari. J'ai de la peine à surmonter mes justes chagrins, voyant l'impossibilité où je suis de donner de l'éducation à ma fille. Si mon bien de St Domingue était en France, je serais très bien, mais je n'ai rien en ce pays. Je ne sais où donner de la tête. J'ai été fort malade depuis quinze jours. Je ne comprends comment je fais, je me tire toujours d'affaires, cela est désolant. Ce qui est plus agréable à penser, c'est que vous viendrez bientôt habiter à Nantes, que j'aurai le plaisir de vous voir et de vous réitérer, Monsieur, les sentiments qui m'attachent à vous pour la vie.

Debonchamps.

P.S. Je fus pour vous voir de grand matin. Vous étiez parti du Cheval-Blanc²⁴. Je rentrai trop tard le soir de votre arrivée. Zoé me gronda de n'avoir pas vu la charmante Mariette. Je l'embrasse, Monsieur, de cœur. Zoé en fait autant, en faisant mille compliments à Madame Lofficial²⁵.

Je finis mes vendanges, qui sont détestables. Je ne suis pas née heureuse. Pardonnez les détails où j'entre vis-à-vis de vous, Monsieur, mais je connais assez votre attachement pour moi pour être convaincue que cela ne vous déplaît pas. Mes petits frères sont sortis du collège et sont présentement ici. Ils vous offrent, si vous le trouvez bon, leurs compliments. Ils vous aiment sans vous connaître, sachant votre amitié pour moi et Zoé.

²¹ « Vieux style », formule ajoutée sous la Révolution aux dates du calendrier grégorien. On notera que Madame de Bonchamps se relâche dans les usages révolutionnaires en s'adressant à « Monsieur » Lofficial et non plus au « Citoyen ».

²² Le 6 vendémiaire an VI, Mariette épousa un Nantais, Guillaume Albert. À partir de là, elle apparaît dans les lettres sous le nom de Madame Albert.

²³ Jacques Lofficial (1777-1854).

²⁴ Ancien hôtel d'Angers situé dans la rue Saint-Aubin.

²⁵ Louis-Prosper se remaria avec Marie-Caroline-Joséphine Daubremé le 29 février 1796.

Lettre XII (vues 40-42/44)

À Angers ce 18 octobre 1797 v.st.

Réponse le 7 frimaire (an VI, 27 novembre 1797)

Je suis bien contrariée, Monsieur, de n'avoir pas été ici au passage de Madame Albert²⁶. Je me flattais m'en dédommager en allant à Nantes, mais ma mauvaise destinée m'en privera sûrement, n'ayant pas eu assez de peines et étant déjà trop à mon aise. J'apprends à l'instant que l'on a mis mon mari sur deux listes d'émigrés, l'une en mars 1792 et l'autre le 10 octobre 1793. Je crains que l'on ne me séquestre la Baronnière, seule ressource pour faire exister ma fille et moi, n'ayant d'autre bien en France, mon frère ayant donné à feu mon mari ce qui me revenait de feu mon père. Je vous avoue que cette perspective est affreuse. De grâce, Monsieur, donnez-moi les moyens de me tirer de ce mauvais pas. Feu mon mari n'a jamais émigré. Nous étions à Paris en 92, rue du Harlay n°12, maison Actoque au Marais. Plusieurs habitants la Section des Fédérés pourraient le certifier, ne pouvant pas prouver différemment notre résidence, nos certificats de résidence ayant eu le même sort à la Baronnière que nos autres papiers qui me seraient bien utiles.

Je me flatte, Monsieur, que vous aurez égard à ma triste position. Vous ne pouvez douter de ma reconnaissance et des sentiments d'attachement avec lesquels je ne cesserai d'être toute ma vie votre très humble, obéissante, servante,

Scépeaux Debonchamps.

P.S. Ma santé est maintenant bonne, mais je ne pourrai aller à Paris. Cela est fâcheux vraiment, Monsieur, il faut convenir que je ne suis pas née sous une heureuse étoile. Mon mari est mort le 18 octobre 93 et nous étions revenus dans la Vendée le 12 septembre 92. Vous concevez l'injustice de ce procédé.

Lettre XIII (vues 43-44/44)

À Angers ce 27 pluviôse l'an six²⁷ (15 février 1798)

Vous savez bien, Citoyen, que lorsque je suis malheureuse, je ne veux point en faire part à mes amis et comme je vous regarde de même, je n'ai point eu le plaisir de m'entretenir avec vous. Cependant ce silence m'ennuie, je le romps. Quoi de plus en plus à plaindre par ma position ? Le séquestre est enfin opposé sur la Baronnière. Les dettes excèdent le fonds, ce qui fait que la Nation n'y peu avoir de profit. Je suis désolée de voir que les braves gens qui ont prêté à mon mari se trouvent ruinés, ou du moins ils en ont toute la crainte.

Les autorités d'ici m'ont engagée à écrire au Cit. Lareveillère²⁸, ce que je viens de faire en lui exposant mes raisons. Il est vraiment étonnant que l'on ait mis mon mari sur la liste supplémentaire en 92, tandis qu'il n'est sur la liste générale. L'on ne demande pas mieux ici

²⁶ Nom d'épouse de Mariette.

²⁷ Madame de Bonchamps revient à des usages républicains dans le calendrier et l'emploi du mot « Citoyen » (bien qu'elle revienne à Monsieur plus bas). Faut-il y voir une mesure de prudence après le coup d'État jacobin du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) ?

²⁸ Louis-Marie de La Réveillère-Lépeaux (1753-1824) était l'un des cinq directeurs qui détenaient le pouvoir exécutif sous le Directoire.

de lever le séquestre, mais il faut des ordres du Directoire. J'espère que ma demande sera octroyée, surtout si vous avez la bonté de parler en ma faveur²⁹. C'est de la plus grande justice, tout le monde étant convaincu que feu mon mari n'a jamais émigré. M. Roquenard, homme d'affaires, rue des Rosiers n°31 au Marais, a encore des certificats de résidence de 92 à deux témoins et il fait ce qu'il peut pour trouver neuf témoins sur la même section, ce qui est difficile. Je me suis mise en règle vis-à-vis ma fille et je m'en tiens à mes droits. Ceux des créanciers sont aussi bien clairs.

Pardon d'avoir été si longtemps pour vous écrire. Si j'avais le plaisir de vous voir, vous approuveriez mes raisons. Ma Zoé devient charmante, elle écrit bien, elle me charge de vous assurer de son amitié. Vous ne pouvez douter, Monsieur, de la mienne et de l'attachement avec lequel je ne cesserai d'être toute ma vie,

Veuve De...

P.S. Si j'avais eu de l'argent, je serais partie, mais n'étant pas sûre de la réussite, je ne puis emprunter. Mes compliments à Madame Lofficial.

²⁹ Le séquestre fut levé le 5 prairial an VI (24 mai 1798). La Baronnière finira cependant par être vendue.